

L'affaire agite le landerneau

Les élus et responsables politiques du Loiret ne manquaient pas de commenter, hier, la mise en examen de l'ex-président de la République. Petit florilège.

Philippe Ramond

philippe.ramond@centrefrance.com

L'ex-président de la République, Nicolas Sarkozy, a été mis en examen durant la nuit de mardi à mercredi, notamment pour « corruption et trafic d'influence actifs ». Des faits qualifiés de « graves » par Manuels Valls, Premier ministre, alors que d'autres crient au complot au moment où « l'ex » se destinait à revenir en politique. Les élus du Loiret n'ont pas manqué de donner leur sentiment sur l'affaire.

Jean-Pierre Door, député UMP du Loiret se disait, hier matin, « sous le choc ». Convenant que « c'est un justiciable comme les autres » et qu'il « réponde de ses actes », le député maire de Montargis dénonce « un certain acharnement », y voit une « instrumentalisation de la justice ». À ses yeux, « le plus choquant est la mise



TOURMENTE. N. Sarkozy, au printemps 2012, dans le Loiret.

en place d'écoutes téléphoniques qui renvoient aux belles heures du miterrandisme. Est-ce bien licite ? ».

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS président de la commission des lois. « Le fait qu'un ancien chef de l'État soit mis en examen pour corruption et soit au cœur d'une galaxie d'affai-

res judiciaires pose bien sûr problème. Cela dit, il faut tenir très fermement au principe d'indépendance de la Justice. Être mis en examen, ce n'est pas être condamné et il faut que la Justice fasse son œuvre pour Nicolas Sarkozy comme pour tous les citoyens ».

Michel Ricoud, con-

seiller général communiste. « Il ne doit pas y avoir de citoyens au-dessus des lois. Pas de favoritisme ! Mais au-delà de cela, le fossé déjà important qui sépare les politiques des électeurs va encore se creuser. D'autant que cela vient après les affaires Cahuzac, Bygmalion... Il n'est pas étonnant que l'abstention et le vote FN se développent. Je n'ai aucune sympathie pour Sarkozy mais je ne me réjouis pas de telles affaires ».

Éric Doligé, sénateur et président du conseil général UMP. « Appliquons à chacun, quelle que soit sa condition, la présomption d'innocence et le secret de l'instruction. Deux points bafoués jusqu'ici [...] Il n'est pas de notre rôle de commenter, d'en rajouter. J'espère que nous connaîtrons les résultats le plus rapidement possible et qu'on ne fera pas traîner cette affaire pour des raisons politiciennes. Je suis serein dans l'attente de la vérité, dans l'attente d'annonces officielles prononcées par la Justice, sachant que les annonces actuelles ne sont étayées par rien ». ■